

CHANGEMENT DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination sociale et, le cas échéant, sigle :

[...]

Forme : [...]

Capital social : [...]

Siège social : [...]

RCS [...]

Aux termes du procès verbal en date du [...], le Conseil d'administration a décidé de nommer, en qualité de [...] : nom, prénom et domicile.

Pour un PCA, le cas échéant : le président du conseil d'administration assumera la direction générale.

Qualité du signataire